



SYNDICAT CGT DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITES DE
LA VILLE DELILLE - HELLEMMES - LOMME
Hôtel de Ville 3^{ème} pavillon entresol,
place Augustin Laurent
59033 LILLE Cedex Tél. Fax : 0320495145
e-mail : cgtmairielille@gmail.com

Lille, le 4 avril 2024

Madame AUBRY
Maire de Lille

Objet : Problématiques rencontrées par les agents du Palais des Beaux Arts de Lille et du Musée de l'Hospice Comtesse – Préavis de grève

Madame le Maire,

Dans le cadre du préavis de grève déposé par la Fédération CGT des Services Publics pour la période du 1^{er} avril 2024 au 30 avril 2024, nous, agents titulaires et non titulaires vous informons de notre volonté de nous mettre en grève à compter du jeudi 11 avril 2024 et ce jusqu'au dimanche 12 mai 2024 inclus de 0h00 à 24h00 afin de faire entendre nos revendications.

En effet, comme nous le dénoncions déjà en décembre dernier lors d'un premier préavis de grève, un certain nombre de problèmes récurrents, non sans conséquence sur notre qualité de vie au travail, et de notre vie personnelle existent au sein de notre établissement. Nous constatons aujourd'hui que pratiquement aucun engagement pris à cette occasion n'a été respecté en terme notamment de délai. De plus, le mois de mars a de nouveau, été marqué par un paiement non conforme de nos collègues ANTH, cette situation est inacceptable notamment par les conséquences qu'elle engendre pour des salariés précaires dépendants du versement de leur salaire qui constitue bien souvent leur seule source de revenus.

Vous trouverez ci-après un rappel de la liste de nos revendications et leur état d'avancement.

- Le recrutement pérenne de nouveaux agents et la déprécarisation des agents en remplacement actuellement. En effet le recours systématique à du personnel intérimaire ou vacataire afin de pallier aux absences ou au non recrutement d'agents titulaires fragilise la qualité du travail auprès des publics.
Engagement de l'administration : recevoir en entretien chacun des ANTH pour expliquer l'offre de contrat assorti d'un volume horaire hebdomadaire fixe afin d'établir la liste des agents bénéficiaires avec le nombre d'heures, ainsi que la publication d'un poste vacant à la bourse de l'emploi : calendrier : janvier et février 2024
Avancement : un seul ANTH a été reçu afin de se voir proposer un contrat de 28h/ semaine
Le poste vacant n'a pas fait l'objet d'une publication à ce jour
- La revalorisation du montant des indemnités des dimanches et jours fériés de 35 euros à 70 euros dès le premier dimanche travaillé ainsi que le passage de 70 à 150 euros dès le 11^{ème} dimanche ou jour férié travaillé (pour les non encadrants) pour tous titulaires et précaires.
Engagement de l'administration : organiser un groupe de travail avec les organisations syndicales sur les thématiques à prioriser pour figurer dans la délibération du 20 juin 2024, organiser un groupe de travail sur le contenu de la délibération RIFSEEP du 20 juin, calendrier : 1^{ere} quinzaine de février et mars pour les groupes de travail, projet de délibération à finaliser pour le 1^{er} mai 2024 au plus tard

Avancement : aucun groupe de travail n'a encore eu lieu

- La revalorisation du taux horaire des guides conférenciers et plasticiens du musée conformément à l'engagement écrit pris fin 2007 par Monsieur Barruol DGARH et qui n'a jamais été suivi d'effet tout comme l'intégration des besoins de formations au plan de formation des personnels du Palais des Beaux Arts.

Engagement de l'administration : Présenter la délibération au conseil municipal du 5 avril 2024 pour un effet à cette date, calendrier : conseil municipal du 5 avril

Engager durant le 1^{er} semestre 2024 un chantier plus global sur une revalorisation harmonisée des rémunérations des guides conférenciers, plasticiens et autres intervenants spécialisés, avec concertation des intéressés. Traitement des aspects formation à cette occasion, calendrier : échéance des travaux 1^{er} juillet/conseil municipal d'automne

Avancement : délibération repoussée au conseil municipal de juin

Aucun calendrier n'a été fixé à ce jour pour le chantier d'harmonisation

- La récupération systématique des jours fériés travaillés

Engagement de l'administration : calcul du temps de travail pour chacun des cycles pour les trois musées 5 janvier 2024, 30 juin pour l'année 2025

Avancement : calcul fait pour 2024 pour le palais des Beaux Arts uniquement

- La mise en place des 36 heures 30 hebdomadaires pour le PC de nuit comme pour tous les autres personnels du Musée ainsi que la mise en place de 4 jours de sujétions au lieu de 2 actuellement et d'une revalorisation de la prime de nuit.

Engagement de l'administration : réunion le 15 ou 16 janvier 2024, mise en place d'une expérimentation à compter de février 2024

Avancement : la réunion a eu lieu le 12 mars dernier, la mise en place de l'expérimentation n'est pas encore effective

- Revalorisation de la prime de nuit pour les agents du PC nuit

Engagement de l'administration : Finaliser la concertation, établir les états déclaratifs en mentionnant « travail intensif de nuit », intégrer la reconnaissance indemnitaire de ce travail intensif de nuit dans le chantier RIFSEEP, calendrier : 1^{er} trimestre 2024, à la date de mise en place du dispositif renforcé de rondes, 1^{ère} étape du chantier RIFSEEP s'agissant d'un état déclaratif

Avancement : La concertation n'est pas terminée

- Une clarification quant aux conditions de remboursement des trop perçus ou moins perçus ainsi que sur les fiches de paies pour les ANTH suite au piratage informatique.

Engagement de l'administration : organiser les ateliers de lecture de fiche de paie à destination des syndicats et des gestionnaires RH, communiquer en direction des syndicats et des agents sur la gestion des trop perçus : calendrier : décembre 23, janvier, février 2024

Avancement : des ateliers de lecture de fiches de paie ont été organisés en direction des syndicats et des gestionnaires RH, les ANTH ont été reçus afin de poser leurs problématiques, des ateliers individuels en direction des ANTH au sein du PBA sont en cours d'organisation

- Le versement des primes de précarité des ANTH dont les contrats sont terminés ainsi que l'application de la majoration des heures de nuit lors notamment des nocturnes ainsi que pour les dimanches et jours fériés travaillés.

Engagement de l'administration : Définir le taux de rémunération des heures effectuées la nuit, le dimanche et les jours fériés par les ANTH, rédiger la délibération pour passage au conseil municipal du 5 avril 2024

Avancement : aucune information à ce sujet

- **Nouvelle revendication** : remboursement des frais d'agios...afférent au versement tardif voire au non versement des salaires des ANTH

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos sincères salutations.

Le personnel du PBA

Pour la CGT LHL
Isabelle MULQUIN
Secrétaire Générale

Copie

A Monsieur Martin DAVID BROCHEN Adjoint RH
A Monsieur Patrick PINCET – DGS
A Madame Valérie ROUSTAN – DGARH
A Madame Léa BARON-COUTEL – Secrétaire Générale DGA Culture
A Madame Maryse CARREZ - DRST